L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 MARS 1882. 55me Année.

Bosqui, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered in the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 15 MARS 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

(Edition quotidienne.)

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

1 an	$2 00
Six mois	1 00
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

VENTES A L'ENCAN.

Par W. I. Hodgson, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, maison cottage et une forge rue Joséphine, entre Carondelet et Baronne, ainsi qu'un lot de meubles.

Travail préparatoire.

Notre grande affaire n'est pas d'échapper seulement aux inondations fluviales qui nous menacent. Ces sortes d'inondations, bien que fort à craindre, sont passagères et les désastres qu'elles causent sont vite réparés. Mais nous avons une autre invasion plus dangereuse, c'est l'intrusion dans notre gouvernement local d'hommes que rien ne recommande d'une manière particulière à la confiance de la communauté. Il y a bien longtemps que nous subissons les effets de cette inondation politique, et nous devons nous efforcer d'y mettre un terme, car elle nous cause des maux perpétuels dont les conséquences désastreuses sont à peu près irréparables. Beaucoup de grandes villes américaines ont souffert de ces maux et en souffrent encore, mais aucune n'en souffre plus que la Nouvelle-Orléans, puisqu'aujourd'hui encore, après tant de sacrifices, nous nous trouvons menacés de confiscation dans nos biens et nos fortunes.

C'est donc là vraiment notre grande affaire, et nous ne sommes pas surpris qu'au seul mot de charte de ville tant d'intérêts se soient éveillés, et que tant d'avertissements aient été donnés à toutes les classes de notre population urbaine, sur lesquelles doivent passer plus particulièrement les dispositions du nouveau code municipal qui sera soumis bientôt à l'approbation de la Législature. Ces classes là, en bonne justice, devraient être consultées les premières, et si nous étions fidèles à l'esprit de la constitution de 1879, elles devraient être seules à déterminer les questions relatives à l'impôt et à l'administration de nos finances, puisqu'elles y sont plus intéressées que toutes les autres. La constitution, à ce sujet, a donné des preuves d'une grande prévoyance et d'une vive sollicitude, en votant une limite aux charges fiscales, et en interdisant tout arrerait d'impôt même pour exécuter des améliorations publiques, réputées indispensables, à moins que les contribuables, et les contribuables fonciers seuls, préalablement consultés, n'aient approuvé de leur vote direct les projets en question et les frais, emprunts et taxes qu'il s doivent nécessiter.

Cela nous indique ce que nous devons faire en ce moment. Une charte est chose très facile. Comme cadre et forme, nous avons nombre de modèles bons à étudier sinon à suivre. Ce travail de distribution de matières et d'ordre administratif a été fait plusieurs fois par nos devanciers. C'est à nous à y puiser ce qui nous convient ; c'est à nous à en modifier, changer ou éloigner les clauses qui ne nous conviennent pas pour y insérer celles dont nous éprouvons le besoin. A vrai dire, une charte de ville doit principalement être un code de garanties pour les classes d'habitants dont les biens servent de base aux revenus municipaux. Si ces garanties manquent, non seulement la fortune de ces habitants est mise en péril, mais aussi le revenu public, car le revenu public souffre de tout ce qui fait souffrir le revenu des classes imposées ou imposables. Nous en avons fait la triste expérience.

Qu'a-t-on gagné à vouloir chercher, dans une hausse progressive de taxes, une somme de revenus hors de proportion avec ce que la taxe pouvait raisonnablement donner ? On a gagné l'appauvrissement de la communauté tout entière, et on a presque tari la source des revenus municipaux. Cette affaire d'impôt est donc le point capital de la charte nouvelle, et les hommes qui s'occuperont de ce projet de constitution municipale doivent faire entrer au premier plan les garanties dont il est ici question. Ces garanties se résument en un mot, la limite de la taxe. Tout est là et toute la charte est là. Il faut que la charte fixe le maximum de l'impôt et que cette fixation soit tellement précise, tellement formelle, qu'il ne puisse venir à personne l'idée que ce maximum puisse être dépassé pour quelque raison que ce soit, à moins que les contribuables fonciers seuls n'en donnent la permission par leur vote préalable et direct.

Une fois cette limite sacramentellement déterminée, il faut que la charte assure à toutes les classes d'habitants une représentation municipale dont le caractère donne la certitude que tous les intérêts légitimes seront respectés, et qui ne fasse jamais courir à cette charte le danger d'être pervertie elle-même au grand détriment des uns pour le profit exclusif des autres. A quoi servirait une charte qu'on n'exécuterait pas ? Voilà les deux points les plus importants à discuter. La Nlle-Orléans ne veut plus être à la merci des spéculateurs ou des sectaires d'aucune sorte. Elle a été par eux exploitée assez longtemps, ce qui veut dire qu'elle en a été assez longtemps la victime. Il faut que la charte apprenne à tous les citoyens, à tous les habitants, qu'elle ne permettra plus les contrées, même dite de bonne foi, qui excéderont les limites fixées par ses clauses. Ces contrats, s'ils les acceptent, seront à leurs risques et périls, et en vain ils invoqueront leur bonne foi pour et demander la sanction aux tribunaux. Les tribunaux seront sourds à leurs réclamations, et si les entrepreneurs malavisés y perdent, tant pis pour eux ! Personne ne les plaindra, et il n'aurent de recours sur personne pour les dommages qu'ils auront éprouvés par leur faute.

Nous insistons sur ce point particulier parce que nous nous rappelons qu'un juge fédéral, aujourd'hui juge à la cour suprême des Etats-Unis, a soutenu et maintenu 14 millions de dettes originairement inconstitutionnelles parce qu'elles avaient été contractées de bonne foi. Cet argument a prévalu, et nous subissons aujourd'hui la triste conséquence de cette décision qui a été corroborée plus tard par un arrêt de la cour suprême de la Louisiane elle-même. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui les contribuables sont menacés de poursuites nouvelles, et qu'ils intentent, pour y échapper, un nouveau procès à la municipalité.

Une nécessité pareille est triste, mais pour cette fois, tout annonce qu'elle réussiront. Ils ont pour eux une loi rassurante par toutes les Cours fédérales et par les Cours d'Etat, une loi qui, depuis six ans, est admise comme le code fiancier de la municipalité, une loi à laquelle, bon gré ou mal gré, tout le monde s'est soumis, une loi enfin qui a été exécutée sans interruption depuis le jour où elle a été promulguée jusqu'à présent. Cette loi a été faite, nos pour une dette mais pour toutes les dettes, attendu qu'il lui est alloué une taxe qui suffit au service de toutes. Il est donc à peu près certain que cette loi que les contribuables invoquent aujourd'hui, comme leur dernière protection, prévaudra comme elle a prévalu jusqu'ici. Mais il n'en était pas moins plaider et, en attendant, la valeur des propriétés foncières décline, ce qui est un coup funeste au crédit de la cité.

Nous signalons ce vice de la charte de 1870 aux hommes qui ont pris à tâche d'en élaborer une autre plus en harmonie avec les besoins impérieux de la situation. Il faut absolument que la propriété foncière soit protégée par une limite de taxe qui la mette désormais à l'abri des exactions, et il faut que cette limite elle-même soit protégée par la représentation municipale. Il faut que la charte tranche pour toujours la question des contrats afin que les contribuables sachent sous quel régime ils vivent et quels sont les contrats à l'exécution desquels leurs biens seront engagés. Il faut que cette charte établisse une jurisprudence à laquelle celle des cours devra se soumettre, car, sans cela, il n'y aura plus de sécurité pour personne et pour la Nlle-Orléans il n'y aura plus d'avenir. Nous reviendrons sur ce sujet plus d'une fois.

Les réformateurs honnêtes peuvent compter sur notre appui.

LES EAUX.

Le fleuve baisse ici d'une manière lente mais continue, ce qui ne peut être attribué à deux ou trois nouvelles crevasses qui ont eu lieu dans le nord-est de la paroisse Tensas, attendu que les eaux qu'elles doivent vont s'écouler par la Rivière Noire dans la Rivière Rouge qui les ramène au fleuve. Ainsi le Mississippi n'y perd rien. Par conséquent, il y a une baisse réelle des eaux fluviales, et nous y croyons d'autant mieux qu'il y a baisse aussi à Memphis.

Rien donc de plus désastreux que ce qui a été déjà rapporté. L'unique nouvelle à ajouter aux détails relatifs à cette immense inondation est l'ordre donné par le Secrétaire de la Guerre d'acheter à la Nouvelle-Orléans 100,000 rations pour les inondés.

Nous avons reçu, hier, de M. Eyriob, libraire, au No 130 de la rue du Canal, " One of Cleopatra's nights and other fantastic romances ", traduits du français de Théophile Gautier, par M. Lafcadio Hearn.

Nous avons déjà parlé de cet ouvrage et rendu hommage au talent du traducteur, qui est un des meilleurs écrivains de notre ville.

Theatre St. Charles. — Humpty Dumpty est une pièce capitale. Elle est admirablement représentée par la troupe de George H. Adams' qui se distingue lui-même comme le premier clown des Etats Unis, et ce n'est pas peu dire. Tout est nouveau dans Humpty Dumpty, qui sera donné, aujourd'hui, en matinée.

Dimanche prochain, le vieux Drury donnera Michael Strogoff, la plus étonnante production théâtrale du siècle, qui a émerveillé Londres, Paris et New York, et qui ne peut manquer d'émerveiller la Nouvelle-Orléans.

Grand Opera House.—Là, c'est Mc Cullough qui règne à la grande admiration du public qui ne se fait pas prier pour aller le voir et l'entendre. Il a joué hier Othello ; il jouera ce soir le Gladiateur et jeudi Richard III. Pas de matinée aujourd'hui.

Académie de Musique. — Les Touristes font un grand et fort agréable voyage dans les Chars Pullman de l'Académie. Ils chantent le long de la route, dansent aussi aux stations, et présentent le plus burlesque spectacle qu'on puisse voir. Nous croyons que les Touristes voyageront ainsi avec le plus grand succès pendant toute la semaine. Matinée aujourd'hui.

Conférences de l'Eglise St Augustin.

Autorité de l'Eglise—tel était le sujet de la deuxième conférence du Père Chatellain.

Il est de ces questions qui sont toujours palpitantes d'actualité. En cet temps d'agitation politique au sein de l'Europe, où la question papale préoccupe bien des esprits, le conférencier ne pouvait mieux choisir son sujet. Il importe de définir nettement les droits de l'Eglise.

Autorité d'enseignement, de justice et de miséricorde, voilà les droits qu'elle réclame. Jésus-Christ, en l'établissant, lui a passé ses pouvoirs et lui a impérieusement commandé d'enseigner. C'est pourquoi ses enseignements, partant de la Cité Eternelle, pénétrèrent, portés sur les ailes du dévouement, accordoial, jusqu'aux extrémités de l'univers.

Il faut bien qu'elle possède l'autorité de justice puisqu'elle est une société organisée. Tout gouvernement a le droit de légiférer. Il ne peut pas être question ici de prison et de tortures, puisque les lois de l'Eglise ne doivent avoir d'autre domaine que les âmes. Si, en cette matière il y a eu des abus, c'est que l'Eglise est régie par des hommes qui ne sont jamais exempts de passions. La politique n'en est pas moins à condamner ; mais ces taches ne lèsent pas le droit.

Enfin son fondateur était la bonté même. Elle est sortie de son cœur. Ce qu'elle délie ici-bas doit être délié au ciel. Si, parfois, elle rejette un membre, elle lui laisse la porte ouverte pour le retour. Elle nous demande à voir nos plaies intérieures afin de les guérir.

C'est ici surtout qu'elle est dans son rôle, même quand elle se montre sévère. "Je suis prêresse pour prier et non pour maudire," disait, jadis, la belle Theano, à qui l'on demandait des imprécations contre Alcibiade. Ainsi l'Eglise est la miséricorde même.

Dans sa troisième conférence, l'orateur établit l'apostolicité de l'Eglise dans son enseignement et dans son sacerdoce.

Son enseignement est le même depuis son origine. Elle n'a point permis les innovations et elle n'a jamais innové. Tout ce qu'elle croit et tout ce qu'elle enseigne est de la dernière gravité, pesant dans l'esprit et sur le cœur. Ses ennemis auraient fait bruit autour d'innovations de cette sorte. Ils l'auraient, au contraire, de dormir dans la routine, ce qui, en vérité, est une grosse erreur, car, partout et toujours, elle a patronisé les sciences et les arts.

Jésus-Christ sacre ses apôtres et les envoie à la conquête du monde. Ainsi chaque jour, leurs descendants ordonnent des prêtres et les envoient enseigner les peuples. La confidence a développé cette thèse avec l'entrain de la vraie conviction et la sûreté de la riche érudition. Il est et il se montre maître de son sujet ; il en parle comme on parle de ce que l'on connoît bien.

Il vous souvient qu'à la fin du célèbre banquet Platon, au moment où Socrate, Aristophane et quelques autres sont en train de passer, tour à tour, le coupe de la joie, Alcibiade apparaît à la porte ; on le prie de faire un discours ; il s'excuse, puis, cédant aux sollicitations, il fait l'éloge de Socrate, son ami ; et c'est un chariot de Pandore parler avec tant d'abandon et de grâce.

C'est ainsi que le conférencier, exposant les droits de sa mère, l'Eglise, en parle avec ardeur, avec savoir, avec conviction, avec esprit et d'abondance.

LE Dr DÉCLAT.

Nous pensons que nos lecteurs nous auront gré de nous être procuré la copie des documents authentiques que le docteur Déclat a lus à ses confrères dans la séance de samedi dernier. Nous pensons que l'importance du sujet en mérite la peine, et que même ceux de nos lecteurs qui ont entendu la lecture seront satisfaits d'en avoir le texte sous les yeux.

Ces documents sont de deux ordres ; les uns sont relatifs à la malaria, aux fièvres intermittentes et aux fièvres pernicieuses graves, presque toujours mortelles, et qui se confondent parfois avec la fièvre jaune en temps d'épidémie. Les autres documents sont relatifs à la fièvre jaune.

Le Dr Déclat a commencé à propos de malaria par dire que la nature même du germe qui détermine la malaria étant très probablement végétal, la quinine devrait toujours la guérir si le sang humain était acide au lieu d'être alcalin ; et que cette alcalinité est probablement une des causes de son insuccès, la quinine ne pouvant pénétrer dans les kystes de la rate et des tissus où sont cachées ces graines. Or, l'acide phénique n'étant pas un acide, mais un simple alcool, et étant diffusible et devenant gazeux, pénètre partout et une les germes que la quinine ne peut atteindre ; d'où la conséquence, qu'avec l'association du sirop d'acide phénique ou de phénate d'ammoniaque et de la quinine (l'un l'acide phénique pendant les accès, l'autre la quinine après les accès), il ne devait pas y avoir de fièvre grave ou pernicieuse qui résistât à un traitement. Comme preuve du succès de sa médication nouvelle, il désirait que l'acide phénique seul en boisson et en injection sous cutanées avait suffi pour guérir les cas les plus rebelles et les plus graves qu'il eut trouvés ; il n'a fait exception que pour les fièvres des rizières de Saguste, en Espagne, dans les quelles l'addition des deux antiseptiques avait été nécessaire. Alors, pour répondre à un de ses confrères qui lui avait demandé des documents, il a lu trois observations présentées à l'Académie de Médecine de Paris, par le grand Pasteur qui avait été assez en avant cet témoin. Voici ce document, extrait du No 48 du *Bulletin de l'Académie de Médecine* de Paris, à la date du 28 novembre 1876 :

" A l'occasion de la note que vient de lire M. le docteur Guenaux de Mussy et dans laquelle il a rappelé les nouveaux considérables accomplis dans ces dernières années en Angleterre sur la fièvre typhoïde, je prie l'Académie de me permettre de lui signaler un fait de guérison de fièvres intermittentes, dont j'ai été le témoin dans les circonstances suivantes :

" Un jeune homme que je connais tout particulièrement souffrait de fièvres intermittentes depuis l'automne de l'année dernière ; les accès étaient devenus fort inquiétants. Au mois de juin dernier la suppression régulièrement tous les trois jours. Le sulfate de quinine ayant été impuissant à faire disparaître le mal, je dis un jour à ce jeune homme : Vous pourriez peut-être essayer des injections sous cutanées à l'acide phénique ; j'ai vu dans le courant de cette année que M. le docteur Déclat, qui prétend guérir facilement par ce moyen toutes les fièvres intermittentes. Ce jeune homme alla trouver le docteur Déclat qui lui fit aussitôt une injection de 20 gouttes, et des injections de cent gouttes ensuite, soit d'acide phénique à 2 1/2 pour 100, soit de phénate d'ammoniaque au même titre.

" L'accès du 6 juillet ne revint pas et depuis lors le malade va très bien et n'a pas eu la moindre accès de fièvre. Les injections ont toutes été faites sur le ventre et de côté, à droite et à gauche.

" Le jeune homme dont je parle ayant été chasser en Sologne pendant les dernières vacances trouva dans la maison qu'il habitait deux manouvriers, l'homme et la femme, très malades de la fièvre intermittente. Les accès revenaient pour chacun d'eux tous les jours vers midi. Pour le mari, qui était le plus malade et alité, la fièvre durait depuis six semaines ; pour la femme, depuis quelques jours seulement. Un étudiant en médecine, ami du jeune homme qui avait été guéri à Paris, et qui se trouvait alors son compagnon de chasse, fit deux injections de cinquante gouttes chacune au mari, qui était le soir un accès très violent, avec délire, pendant six heures ; dès le lendemain l'appétit lui revint sans accès nouveau ; depuis le 10 septembre il est tout à fait guéri.

" La femme reçut deux injections de cent gouttes ; le soir elle eût une fièvre assez intense, beaucoup moins intense cependant que celle provoquée par le dernier accès chez son mari ; le lendemain l'accès quotidien ne revint pas, et depuis lors la fièvre n'a pas reparu ; elle est également complètement guérie.

" Je m'empresse d'ajouter que ma seule prétention n'est de communiquer à l'Académie et de soumettre à son appréciation des faits dont le hasard m'a rendu témoin. Je ne me fais aucunement juge d'une doctrine, encore moins d'une pratique médicale ; mais j'ai pensé que l'Académie serait la première à se prémunir de ne pas avoir porté à sa connaissance des faits qui sont de nature à intéresser l'art médical." (*Bulletin officiel de l'Académie de Médecine*, nov. 1876, p. 1112.)

Après cette lecture, le docteur a annoncé qu'un médecin de la marine française, celui de Dr. Breton, avait publié dans le journal la *Medecine des Fermants*, un cas de fièvre pernicieuse guéri par l'association des deux médicaments, car le cas était si grave qu'il n'avait pas osé se priver de la ressource de la quinine. Le malade guéri a été frappé de paralysie pendant quelques semaines, tant l'accès avait été dangereux. Enfin le conférencier a cité des observations de Java, par M. le Dr. Van den Brock, des observations du Dr. William Hall, du Caire. Voici les conclusions qui font suite au texte des observations :

Le Caire, le 10 juin 1876.

Cher confrère,

Je m'empresse de vous annoncer que j'ai vérifié vos assertions dans les cas suivants qui se sont présentés à ma pratique vers le mois de février 1876.

Voici les conclusions auxquelles j'arrive relativement à votre traitement des fièvres que je voulais vérifier :

1° Il est très efficace ;

2° Il ne procure aucune fatigue ;

3° Ce mode d'administration de votre acide phénique ne produit aucune altération de la peau ;

4° Il est facile et peu coûteux ;

5° Les douleurs qu'il procure à la peau du ventre sont insignifiantes chez les uns et un peu sensible chez les autres, mais toujours sans importance et dans tous les cas beaucoup moindres que les affections d'estomac ou gastro-intestinales, le plus souvent, à l'emploi de la quinine.

Ce que je tiens à constater aujourd'hui, c'est que dans toutes les fièvres intermittentes que j'ai vues au Caire depuis quatre années que j'y habite, ces fièvres ont été suivies après la guérison d'une fatigue particulière, d'une convalescence presque maladive qui dure six moins deux à trois semaines, et dans les six cas que j'ai traités par les injections sous-cutanées de votre solution à l'acide phénique, non-seulement les six malades *ont guéri rapidement*, mais les six personnes ont échappé à cet *affaiblissement particulier*.

Vous signalez le même fait dans les convalescences de fièvres typhoïdes guéries par votre méthode, est-ce pour la même cause, je n'en sais rien ; je l'ai consesté, je l'affirme, et je considère ce résultat comme important et comme méritant d'être étudié.

Dr. W. Bull.

Suivent les observations que nous jugeons inutile de reproduire.....

Enfin, l'habile orateur a frappé l'attention de tous par la lecture d'une lettre publiée par un médecin célèbre, le Dr Durand, qui a envoyé au journal deux séries d'observations, l'une du printemps, l'autre de l'automne. Celle du printemps renferme 70 observations, la seconde en contient 80, soit 150 observations, toutes avec succès ; rien qu'avec l'acide phénique et sans quinine. Voici les conclusions de ce travail :

Saint-Germain les Belles, 4 février 1879.

A M. le Dr Déclat.

Monsieur et cher Maître,

Je me considérerait comme coupable de l'inhumanité si je retardais plus longtemps l'envoi des notes acquittant la merveilleux résultats de l'application de la médication phénique au traitement des fièvres intermittentes.

Vous pouvez insérer à l'acquit de la nouvelle méthode, dont vous avez si bien formulé les diverses indications, environ 80 cas nouveaux de fièvres guéries sans un seul insuccès.

Aujourd'hui, ma conviction est faite, elle est entière et je formule, d'après ma pratique, les conclusions suivantes :

1° La médication quinine est à la médication phénique comme 1 est à 10.

2° Avec la médication phénique appliquée selon votre formule (ce qui n'est pas facile) les malades une fois la fièvre coupée ne se présentent plus), il y a à peine une récidive sur 10, avec la quinine, la récidive est ordinairement 1 sur 3 souvent 2 sur 3.

3° L'action de l'acide phénique est plus prompte, plus énergique ; nous son influence l'organisme reprend rapidement tonique ses fonctions ; la circulation, la nutrition se rétablissent avec une force et une rapidité inaccoutumées, il n'y a pas de convalescence, on passe de l'état de maladie à la guérison sans transition.

Cela dit et pour convaincre les incrédules, dites que l'exercice la médecine depuis bientôt 10 lustres (40 ans) dans un pays où les fièvres, quotidiennes, tierces, quartes, sont épidémiques de mai à novembre, souvent à forme ou à marche pernicieuse ; j'ai soigné à l'époque où je m'occupais grandement de médecine 2 à 300 fébricitants par an ; or, j'ai la prétention, avec une pratique aussi longue et si vaste, de savoir ce que c'est que la fièvre ou les fièvres ; que la fièvre soit simple et régulière avec les 3 stades bien connus, ou qu'elle soit irrégulière et larvée ; eh ! c'est avec l'alarme, disons plus, avec l'effroi que j'ai vu l'abandon officieux de la part de l'Autriche que le prince n'est chargé d'aucune mission, attendu que les relations entre l'Autriche et la Russie sont des plus amicales. La prompte et cordiale reconnaissance du royaume de Serbie par l'Autriche semble indiquer que les Autrichiens ont reçu des assurances satisfaisantes sur ce point. Les propositions seront acceptées sans séparation, et ce n'est pas sans raison que le roi Milan n'est pas disposé à favoriser les intrigues panslavistes.

Le principal danger de complications entre la Russie et l'Autriche se trouverait dans le cas où l'Autriche se brouillerait avec la Monténégro et la Serbie. La possibilité de cette brouille s'amoindrit à mesure que les Autrichiens paraissent l'emporter sur les insurgés, grâce à un système de bombardement dominant. Le prince d'Orloff est un de ces observateurs, au moyen desquels des troupes parlent respectivement de Castalnaya et de Cattaro, espèrent les Crivosciens, les isolant d'un côté de la frontière monténégrine et de l'autre de l'Herzegovine.

Ascendant du parti panslaviste en Russie.

Londres, 10 mars—Le général Ignatieff, grand partisan d'une guerre panslaviste avec l'Autriche, a offert en démission au czar qui a refusé de l'accepter dans la crainte de déplaire au parti panslaviste, qui est le seul appui du gouvernement et sans lequel le gouvernement serait incapable de se protéger.

La Bourse de Berlin semble interpréter cette nouvelle comme un indice de l'accord entre les deux puissances.

Skobeleff et Bismark.

Londres, 10 mars—On télégraphie de Berlin au *Standard* : "Le général Skobeleff, dans son allocution qu'il a prononcée devant plusieurs officiers russes a dit que le meilleur Russe est le czar. L'Europe sait ce qu'il pense sur la question slave. Son rappel n'a été qu'une nouvelle humiliation, venant de Thomme qui avec du sang et du fer a fondé un empire, lequel doit être détruit avec du sang et du fer russe."

Nous lisons dans la *France* :

Pour obtenir le rappel de Skobeleff, l'effort de la diplomatie allemande, ainsi que le prouvent les dépêches de Berlin, a porté sur un seul point. M. de Bismark a fait de croire que toute manifestation panslaviste dirigée contre l'Allemagne est, en même temps, une manifestation nihiliste dirigée contre l'empereur Alexandre II. C'est sur ce terrain que se sont placés les agents du chancelier.

Représenter un czar que la paix avec l'Allemagne est la condition *sine qua non* du maintien de l'ordre en Russie, compromettre les patriotes innocents, le tsar d'Aksakoff et de Skobeleff des conspirateurs, tels sont les moyens d'action dont s'est servi l'ambassadeur allemand à Saint-Pétersbourg. Il est fort possible que ces tentatives aillent contre le but que se propose M. de Bismark. Nous ne sommes plus à l'époque où Monsieur permettait tout à la France, pour qu'il la croyait en vassale, où Alexandre II faisait de la politique familiale. Le temps a marché. Personne ne s'imagine plus en Russie que les sentiments intimes allemande sont faire acte d'adhésion aux principes ultra-révolutionnaires. Les trois-quarts des officiers mécontents de tous grades partagent les opinions très énergiques mais très compréhensibles du général Skobeleff. Les soldats sont frappés par les idées simples.

Le traité de Berlin a été l'affirmation d'un fait que nous voulons évidemment que la guerre seule transchera désormais le conflit russo-allemand. C'est la Russie qui a répondu au gant à Sadowa, c'est l'Autriche-Hongrie, par le traité d'alliance de M. de Bismark, qui recueillit les fruits de la victoire. Des terres slaves deviennent des fiefs allemands. Cela ne comporte encore d'une question religieuse.

Qu'il soit trop tôt pour proclamer le vœu national russe, peut-être. C'est un point que nous ne voulons pas approfondir. Mais les palliatifs de la diplomatie allemande n'y feront rien. Plus nous irons, plus le conflit s'accentuera, plus le choc sera terrible entre les deux races, celle qui a fait du panslavisme une institution une arme si puissante, celle à laquelle on veut interdire d'user du même procédé d'expansion.

—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'annonce de la maison P. Werlein qu'ils trouveront à une des pages intérieures de journal. A ceux qui ne connaissent pas cette maison, nous dirons qu'elle s'est acquise une réputation des plus enviables par sa parfaite loyauté dans ses relations d'affaire avec le public, les excellentes places qu'elle vend, et surtout, les prix modérés auxquels elle les vend.

Des nouveaux instruments que vend M. Werlein, le piano Chickering est le meilleur. Connu partout comme tel, il peut se passer d'éloges. Le piano Mathushek, en temps, est depuis quelque jouit d'une vogue telle qu'il a presque éclipsé les pianos importés. Il les excelle pour le ton, le toucher, le travail, la durée et le bon marché. M. Werlein vend aussi le piano Estcott dont on sait l'excellence, et dont nous avons eu l'occasion de parler plus d'une fois. Les prix modérés, les facilités de paiement et aux conditions avantageuses, que personne ne doit se priver du plaisir de posséder un piano.

Avis important. Quelques mots d'explication suffiront. Nous désirons avertir spécialement les intéressés que la vente de la propriété de feu Mme Bienvenue, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été remise à jeudi, 16 courant, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, maison cottage et une forge rue Joséphine, entre Carondelet et Baronne, ainsi qu'un lot de meubles.

Nous lisons dans le *Progrès* de Pittsburg, mars, 1882.

Pour obtenir le rappel de Skobeleff, l'effort de la diplomatie allemande, ainsi que le prouvent les dépêches de Berlin, a porté sur un seul point. M. de Bismark a fait de croire que toute manifestation panslaviste dirigée contre l'Allemagne est, en même temps, une manifestation nihiliste dirigée contre l'empereur Alexandre II. C'est sur ce terrain que se sont placés les agents du chancelier.

Représenter un czar que la paix avec l'Allemagne est la condition *sine qua non* du maintien de l'ordre en Russie, compromettre les patriotes innocents, le tsar d'Aksakoff et de Skobeleff des conspirateurs, tels sont les moyens d'action dont s'est servi l'ambassadeur allemand à Saint-Pétersbourg. Il est fort possible que ces tentatives aillent contre le but que se propose M. de Bismark. Nous ne sommes plus à l'époque où Monsieur permettait tout à la France, pour qu'il la croyait en vassale, où Alexandre II faisait de la politique familiale. Le temps a marché. Personne ne s'imagine plus en Russie que les sentiments intimes allemands sont faire acte d'adhésion aux principes ultra-révolutionnaires. Les trois-quarts des officiers mécontents de tous grades partagent les opinions très énergiques mais très compréhensibles du général Skobeleff. Les soldats sont frappés par les idées simples.

Le traité de Berlin a été l'affirmation d'un fait que nous voulons évidemment que la guerre seule transchera désormais le conflit russo-allemand. C'est la Russie qui a répondu au gant à Sadowa, c'est l'Autriche-Hongrie, par le traité d'alliance de M. de Bismark, qui recueillit les fruits de la victoire. Des terres slaves deviennent des fiefs allemands. Cela ne comporte encore d'une question religieuse.

Qu'il soit trop tôt pour proclamer le vœu national russe, peut-être. C'est un point que nous ne voulons pas approfondir. Mais les palliatifs de la diplomatie allemande n'y feront rien. Plus nous irons, plus le conflit s'accentuera, plus le choc sera terrible entre les deux races, celle qui a fait du panslavisme une institution une arme si puissante, celle à laquelle on veut interdire d'user du même procédé d'expansion.

Cette préparation, employée avec le plus grand succès par quelques-uns des principaux médecins, est maintenant offerte au public comme le meilleur remède pour ce mal douloureux. Jusqu'à présent on n'employait l'acide, mais avec cette pour vous les plus difficiles, sont guéris en fort peu de temps et sans douleur.

On appelle l'attention sur les certificats suivants :

Nouvelle-Orléans, 13 février 1882.

Je certifie que j'ai eu occasion d'employer la poudre connue sous le nom de " Onyxis Cure ", et je déclare que je suis heureux d'exprimer ici mon opinion sur ce remède, car je l'ai fait à ma satisfaction et je l'ai obtenu. J'en recommande le doux avec plaisir à tous ceux qui souffrent de ce mal.

H. EDMOND SOUCHON.

St J.-an-Baptiste, 16 février 1882.

Je certifie avoir employé avec succès la poudre " Onyxis Cure " contre l'ongle incarné, et je la recommande à ceux qui souffrent de ce mal sûrement.

C. HUARD, D.M.P.

Nouvelle-Orléans, 9 mars 1882.

Je certifie avoir employé avec succès, dans ma clientèle, du remède connu sous le nom de " Onyxis Cure ", que je recommande par conséquent l'emploi à ceux qui souffrent de ongles incarnés.

E. SOUBIE, M. D.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1882.

J'ai grand plaisir à recommander la poudre " Onyxis Cure " pour les ongles incarnés, ayant eu occasion d'en observer les effets et m'étant réuni à elle pour des personnes qui souffraient de ce mal douloureux.

W. MAHAUX, pharmacien.
Coin Bourbon et Dumaine.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1882.

Je certifie que la poudre prétendue en public sous le nom de " Onyxis Cure " a été employée avec succès dans les cas d'ongles incarnés.

P. MARTIN, pharmacien.
Coin Hemphill et Ursulines.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1882.

Je me fais un véritable plaisir de recommander l'emploi de la poudre " Onyxis Cure " pour les ongles incarnés et j'ai été heureux d'exprimer mon opinion par quelques certificats de cette poudre.

JOS. CUVELLIER, notaire,
Ex Passage de la Bourse.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1882.

Je certifie être quelques applications de la poudre " Onyxis Cure " m'ont complètement guéri d'un ongle entrant dans la chair.

M. GUY RENAU,
No 144 Rue Dauphine.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1882.

Je soussigné me suis plaint à toutes les personnes qui souffrent d'être incommodé l'emploi de " Onyxis Cure ", ayant été guéri moi-même par ses applications de cette poudre.

G. W. FOTT,
Secrétaire de la Compagnie de Navigation Mississippi et Rivières du Mississippi.

Nouvelle-Orléans, 16 février 1882.

Je certifie que j'ai été guéri d'un ongle de pied entré dans la chair par l'emploi de la poudre " Onyxis Cure ", et je la recommande au public.

J. W. HINCKLE,
Secrétaire de la Compagnie d'Assurance de la Mutuelle de New-York.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1882.

Je certifie que j'ai employé la poudre " Onyxis Cure " et je déclare qu'elle a été pleinement promptement et complètement d'un ongle de pied entré dans sa chair. Je recommande donc l'emploi de ce remède pour ceux qui souffrent de ce même mal.

CHAS H. SCHMIDT, ayocat,
No 56 rue de la Douane.

ET BEAUCOUP D'AUTRES.

A vendre chez les principaux Pharmaciens—Prix $1.00.

Une boîte suffit généralement pour effectuer une cure.

Dépôt chez P. L. CUSACHS,
PHARMACIEN,
Coin Canal et Bienville, No 5, Cpn. Royale.

Nouvelles télégraphiques.

Les bruits de guerre.

Londres, 10 mars—Le discours du général Skobeleff a causé de l'inquiétude en appelant l'attention sur les points de divergence existant entre la politique de l'Autriche et celle de la Russie, et cela a donné lieu à l'envoi de diverses dépêches à sensation des capitales continentales et de l'Orient comme par exemple la nouvelle publiée hier dans le *Times* touchant les craintes de guerre exprimées par le parti du palais à Constantinople. Mais il ne s'est produit aucun nouveau fait depuis le discours du général Skobeleff qui indique la probabilité d'une guerre. Au contraire il y a des signes de diminution de la tension produite par ce discours.

Un de ces signes est la nomination d'un ambassadeur spécial à Saint-Pétersbourg, et la nomination est la même personne qui a été envoyée par le roi de Grèce à Vienne. Cette nomination est regardée comme ayant pour but de faire savoir à l'Autriche que l'on a pu dire d'elle, qu'elle était un véritable Protée. Eh bien ! je déclare sur l'honneur que je regrette d'avoir connu trop tard le traitement par les injections d'acide phénique. J'ai pent être fait un peu de bien, j'en aurais pu faire beaucoup ! ! !

Signé : Dr Sabbaud.

Nous croyons devoir borner là ce compte-rendu. Dimanche, nous publierons les documents lus à la séance et qui ont rapport à la fièvre jaune.

Nous sommes heureux de constater ici, que nos médecins pour la plupart ont adopté le traitement de l'acide phénique et ont déclaré à maintes reprises qu'ils ne voulaient plus y avoir de fièvre grave ou pernicieuse qui résistât à ce traitement. Comme preuve du succès de sa médication nouvelle, il désirait que l'acide phénique seul en boisson et en injection sous cutanées avait suffi pour guérir les cas les plus rebelles et les plus graves qu'il eut trouvés ; il a fait exception dans une exception pour les fièvres des rizières de Saguste, en Espagne, dans les quelles l'addition des deux antiseptiques avait été nécessaire. Alors, pour répondre à un de ses confrères qui lui avait demandé des documents, il a lu trois observations présentées à l'Académie de Médecine de Paris, par le grand Pasteur qui avait été assez en avant cet témoin. Voici ce document, extrait du No 48 du *Bulletin de l'Académie de Médecine* de Paris, à la date du 28 novembre 1876 :

" A l'occasion de la note que vient de lire M. le docteur Guenaux de Mussy et dans laquelle il a rappelé les nouveaux considérables accomplis dans ces dernières années en Angleterre sur la fièvre typhoïde, je prie l'Académie de me permettre de lui signaler un fait de guérison de fièvres intermittentes, dont j'ai été le témoin dans les circonstances suivantes :

" Un jeune homme que je connais tout particulièrement souffrait de fièvres intermittentes depuis l'automne de l'année dernière ; les accès étaient devenus fort inquiétants. Au mois de juin dernier la suppression régulièrement tous les trois jours. Le sulfate de quinine ayant été impuissant à faire disparaître le mal, je dis un jour à ce jeune homme : Vous pourriez peut-être essayer des injections sous cutanées à l'acide phénique ; j'ai vu dans le courant de cette année que M. le docteur Déclat, qui prétend guérir facilement par ce moyen toutes les fièvres intermittentes. Ce jeune homme alla trouver le docteur Déclat qui lui fit aussitôt une injection de 20 gouttes, et des injections de cent gouttes ensuite, soit d'acide phénique à 2 1/2 pour 100, soit de phénate d'ammoniaque au même titre.

" L'accès du 6 juillet ne revint pas et